



REPUBLIQUE DE GUINEE
TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
LOTÉRIE NATIONALE DE GUINEE S.A



COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA LONAGUI

A la suite du décret D/2022/0236/PRG/CNRD/SGG du 13 mai 2022 et du Communiqué de la Présidence de la République du 24 juin 2022, la LONAGUI invite tous les acteurs impliqués dans la commercialisation par Guinée Games et la Guinéenne des Jeux de toutes les formes de loterie et pronostics notamment de paris sportifs en réseau physique de distribution, de se mettre en relation sans délai avec sa direction générale pour le transfert desdites activités visées par le décret susmentionné. Conformément au décret, le transfert à la LONAGUI des activités exploitées par Guinée Games et la Guinéenne des Jeux sera effectif au plus tard le 13 août 2022.

Par ailleurs, la LONAGUI informe tous ces acteurs, qu'aucun contrat de concession portant sur la commercialisation en réseau physique de distribution de toutes les formes de loterie et pronostics notamment de paris sportifs n'est en vigueur au regard des règles applicables.

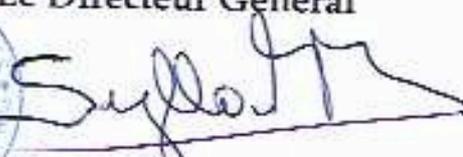
En conséquence, la LONAGUI prendra toutes les dispositions utiles dans le respect des règles en vigueur, pour la mise en œuvre effective des dispositions du décret susvisé.

Elle tient à rassurer l'opinion nationale, que conformément à la vision du Chef de l'Etat, ces transferts d'activités se feront dans un souci de maintien des emplois concernés et de poursuite normale des activités, et ce, dans le strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur

Enfin, la LONAGUI se tient à la disposition de toutes et de tous pour travailler, dans un esprit de collaboration et de partenariat, à la réussite du processus de cessation effective d'une part et de transfert dans le délai exigé, des activités visées par le décret précité d'autre part.

Le Directeur Général




Mohamed Baba SYLLA